Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 17 Safar 1444
14 Septembre 2022

N° 109

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1967**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1968**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1973**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1974**
Avis aux créanciers..... **1977**
Convocations
Sociétés anonymes **1977**
Sociétés à responsabilité limitée **1979**
Autres sociétés **1979**
Actes Administratifs
Avis au public **1980**
Divers
Avis au public..... **1981**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réalisation de la Réduction du capital social

HOPITAL PRIVE EL AMEN

SA au capital de 2.100.000 Dinars

RC : B24169352010

MF : 1170032L

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, 1053, Les Berges du Lac - Tunis

Par ses délibérations objet de son procès-verbal en date du 4 juillet 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis en date du 7 juillet 2022 sous le n° 22503189 quittance n°5222 et quittance n° 5223 et en application des dispositions des articles 307 et 388 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale extraordinaire de la société a décidé de réduire le capital social d'un montant nominal de 6.300.000 Dinars, le ramenant ainsi de 8.400.000 TND à 2.100.000 Dinars. Cette réduction est réalisée par la baisse de la valeur nominale de chacune des actions composant le capital social, laquelle valeur nominale est ramenée de dix (10,000) Dinars à deux Dinars et demi (2,500) Dinars.

L'objectif de cette réduction est la restitution d'apports aux actionnaires.

L'article 6 des statuts relatif au capital social est modifié en conséquence.

Par ailleurs, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé les nouveaux statuts de la société tels que modifiés, refondus et mis à jour.

Dépôt : Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire a été déposée au registre national des entreprises en date du 7 juillet 2022 sous le n°202252237 et ce en double exemplaires.

2022R02222SANB2

SOCIETE MEUNIERE TUNISIENNE

Société anonyme

Au capital de 39 767 537.500 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassâa Ben Arous

Identifiant unique (RNE) : 0002540J

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 15/7/2022, enregistré à la REAS 1er bureau - Tunis le 01/8/2022 sous le n°22803453, Quittance n°5621, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 02/8/2022 sous le n°202262541. Il a été décidé ce qui suit :

1- Nomination de M. Hatim Ben Ahmed nouveau Président du conseil d'administration, et, définition de ses pouvoirs.

2- Nomination de M. Mehdi Khouaja nouveau Directeur Général, et, définition de ses pouvoirs.

3- Renouvellement du mandat du Directeur Général Adjoint; M. Anis Madani, et, définition de ses pouvoirs.

4- Instauration d'un nouveau mécanisme de signature des opérations bancaires front-offices et définition de son domaine.

2022R02226SANB2

La Société MATERIELS AUTOS ET DERIVES M.A.D S.A

Capital social de 7 024 800 DT

MF : 0018978T

Siège social : Zone Industrielle SOTUBI Mégrine

Selon le procès-verbal du 30/6/2022, enregistré à la recette des finances Mégrine le 22/8/2022, numéro d'enregistrement 22703628, quittance numéro M065077, et déposé au registre national des entreprises le 26/8/2022, numéro du dossier 202269853, il a été décidé :

- Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Farhat El Kateb en tant que Président du conseil, cette démission qui prend date d'effet à partir du 30/06/2022.

- Le conseil d'administration nomme Madame Nahla Henchiri El Kateb en tant que président du conseil d'administration pour le restant du mandat de son prédécesseur.

- Le conseil d'administration donne pouvoir au représentant légal de la société ou son mandataire pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

2022R02230SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution anticipée d'une société et nomination d'un liquidateur

COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX ET PROMOTION IMMOBILIERE

«CGTP» S.A.R.L

SARL au capital de 9 655 000 Dinars

Siège social : Résidence Omar, 4ème étage, Bloc A, Bureau n°4, Montplaisir, Tunis - Tunisie

Identifiant unique et matricule fiscal : 0503236Q

Registre de commerce n° : B129722002

Matricule CNSS : 650613/34

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 juillet 2022 enregistré à la recette des finances de Montplaisir le 14 juillet 2022 sous le n°22803968, quittance n°M079363, dont un exemplaire original a été déposé au registre national des entreprises à Tunis en date du 15 juillet 2022, il a été décidé la dissolution et la liquidation anticipée de la Société et la nomination de Mr Kamel Ben Makhlouf entant que liquidateur pour la société.

Les créanciers et opposants éventuels doivent dans un délai de trente jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT, inscrire leur créances ou oppositions accompagnées des titres et justificatifs nécessaires entre les mains du liquidateur au siège de la société sis à l'adresse suivante «Résidence Omar, 4ème étage, Bloc A, Bureau n°4, Montplaisir, Tunis - Tunisie» et ce sous peine de forclusion.

2022R02219SRLB2

SOCIETE CLEANTECH CONSULTING GROUP

SARL au capital de 2.000 Dinars

28, Rue Lac Victoria, Résidence Safa B, 29 Berges du Lac - Tunis

I.U : 1486071V

Suivant P.V de l'A.G.Extraordinaire en date du 30 avril 2022 enregistré à la recette des finances les Berges du Lac le 25 mai 2022 sous le n°22504008 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 29 août 2022 sous le n°2022P13440801, il a été décidé la dissolution de la société et la nomination de Monsieur Anouar Msaad en tant que liquidateur.

Tout créancier est tenu de produire ses titres de créances au liquidateur nommé ci-dessus à l'adresse suivante : 16 Rue Youssef Rouissi Borj Louzir - Ariana et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

2022X01129SRLB2

Dissolution anticipée d'une société et nomination d'un liquidateur

COMPLEXE DE LOISIRS HANNIBAL PARK S.A.R.L.

SARL au capital de 4 600 000 Dinars

Siège social : Rue 8301, immeuble Narjes, Montplaisir, 1002 - Tunis

Identifiant unique et matricule fiscal : 0769108E

Registre de commerce n° : B143972001

Matricule CNSS : 144334/95

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 juillet 2022 enregistré à la recette des finances de Montplaisir le 14 juillet 2022 sous le n°22803969, quittance n°M079369, dont un exemplaire original a été déposé au registre national des entreprises à Tunis en date du 15 juillet 2022 sous n°2022F97772073, il a été décidé la dissolution et la liquidation anticipée de la Société et la nomination de Mr Kamel Ben Makhlouf entant que liquidateur pour la société.

Les créanciers et opposants éventuels doivent dans un délai de trente jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT, inscrire leur créances ou oppositions accompagnées des titres et justificatifs nécessaires entre les mains du liquidateur au siège de la société sis à l'adresse suivante «Résidence Omar, 4ème étage, Bloc A, Bureau n°4, Montplaisir, Tunis - Tunisie» et ce sous peine de forclusion.

2022402247SRLB2

Dissolution anticipée d'une société et nomination d'un liquidateur

COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX

«CGT» S.A.R.L.

SARL au capital de 4 320 000 D

Siège social : El Manar City, Bloc A - Rez-de-chaussée, rue Mustapha Hjaiej, Ariana Supérieure - 2080 - Ariana

Identifiant unique et matricule fiscal : 0045417R

Registre de commerce n° : B0345922004

Matricule CNSS : 125760/48

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 juillet 2022 enregistré à la recette des finances de Montplaisir le 14 juillet 2022 sous le n°22803967, quittance n°M079356, dont un exemplaire original a été déposé au registre national des entreprises à Tunis en date du 15 juillet 2022 sous n°2022F97772073, il a été décidé la dissolution et la liquidation anticipée de la Société et la nomination de Mr Kamel Ben Makhlouf entant que liquidateur pour la société.

Les créanciers et opposants éventuels doivent dans un délai de trente jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT, inscrire leur créances ou oppositions accompagnées des titres et justificatifs nécessaires entre les mains du liquidateur au siège de la société sis à l'adresse suivante «Résidence Omar, 4ème étage, Bloc A, Bureau n°4, Montplaisir, Tunis - Tunisie» et ce sous peine de forclusion.

2022402248SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Renonciation à la propriété d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 16/5/2022 enregistré à la recette des finances de Dar Chaabane el Fehri le 9/6/2022 sous le n°22201132, Quittance n°028281, Monsieur Fehri Ben Bachir Slama né le 02/01/1975 CIN n°06312430 délivrée à Tunis le 29/12/2016 demeurant actuellement à henchir el fernania fernine Dar Chaabane el Fehri Nabeul, renonce à la société SLAMA MIROITERIE ALUM SARL la totalité du fonds de commerce exploité au local sise à rue el Fehri Belhadj Ali Abdallah Dar Chaabane El Fehri consacré au commerce de tout types de verre (registre de commerce ancien n°A0787682007) sachant que tout créancier du renonciateur peut faire opposition vers l'adresse de local dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk le 22/7/2022.

2022T00996FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté de 24 août 2022, enregistré à la recette des finances "Chnini Nahal le 5/9/2022 sous n°22200737, reçu n°M015365, Monsieur Hachem Ben Mohammed Fraj titulaire de la C.I.N n°05917748 a vendu à Monsieur Mostafa Ben Mabrouk Hamdi titulaire de la C.I.N n° 05827689 la totalité du fonds de commerce concernant le local destiné au Café catégorie 1 sis à la Rue Mohammed El Khames Chnini Gabès avec tous ses éléments corporels et incorporels, toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au jort auprès de l'avocat rédacteur de l'acte Maître Zarati Medien dont l'étude est sise au 24 Rue Ali Djem el Gabès.

2022R02220FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé, enregistré le 02/9/2022 à la recette des finances Rue Aljazira, quittance n°M061097, enregistrement n°22202307, Mrs Bechir et Amin Yaakoubi, Habiba Bousoufa, Fathia, Amel, Samia, Mourad et Adel Boumaaza, ont cédé à Mme Hanen Yatimi la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des chaussures et sacs sis au 48 rue Mokhtar Atiya Tunis.

Les oppositions doivent être notifiées au cabinet de Maître Moufida Arfaoui avocate à la cour de cassation Rue Cyclamins Hammam-Lif dans un délai de 20 jours à compter de la publication de présent au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Le Quotidien et Achourouk le 7/9/2022.

2022R02223FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il ressort du contrat de vente daté du 25 août 2022 et enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif le 26 août 2022, sous le n°22201681, Quittance n°M048374 que Mr Walid Chrif a vendu à Madame Awatef Bjaoui le fonds de commerce exploité café sis à l'avenue Habib Bourguiba numéro 6 Hammam-Lif avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" dans son numéro paru le 7/9/2022.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées entre les mains de l'acheteuse à l'adresse suivante: 17 rue Ali Bach Hamba Hammam-lif Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2022R02229FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé dont la légalisation des signatures porte la date du 31/8/2022, enregistré à la recette des finances de Yassminet en date du 02/9/2022 Quittance n°M048514 Enregistrement n°22201841 Madame Ghalia Bent Ibrahim Marzouki portant le Matricule Fiscal n°242724/A/N/C/000 a cédé à Monsieur Cherif Ben Elhedi Ben Mohamed Jabeur la Totalité du Fonds de Commerce consistant en un local destiné à vendre des produits alimentaires en détail exploité au local commercial sis au 54 lotissement El Guesmi Borj Ghorbal El Yasminet 2096 Ben Arous.

Le prix de vente que ce soit en espèces ou mentionnés dans les traites citées au contrat de vente a été consigné entre les mains du Rédacteur du Contrat Maître Mohamed Taher Bargaoui Avocat à la Société «EL MEEZAN» (MF N°1555289/Y) sise au 02 Rue de Sfax 02ème étage bureau 10 Ben Arous.

Toutes les oppositions éventuelles se feront entre ses mains à l'adresse sus-indiquée dans un délai ne dépassant pas les vingt (20) jours à partir de la date de la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié en deux versions Arabe et Française au Journal le Quotidien en date du 8/8/2022 sous le n°IP122/2524.

2022R02234FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Mourouj le 23 Mai 2022 quittance M042521 enregistrement 22202116 Mme Hanen Belhadef a vendu à Ms Farid Slaimi la totalité du fonds de commerce destiné salon de coiffure et vente de produits cosmétiques à l'avenue Douze, n°2 Rue de Liberté El Mourouj 1.

Les oppositions se feront au bureau de Maître Saidi Nissaf «avocate» sise au 18 avenue des Martyrs El Mourouj 1 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel, toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien dans son édition du 01/6/2022.

2022R02237FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances la Goulette quittance 119660 enregistrement 22206024 Mr Mohamed Arbi Ksouri a vendu à Mr Abdallah Ben Aroussi la moitié du fonds de commerce destiné comme un café et restaurant sis au 30 avenue Franklin Roosevelt la Goulette Tunisie.

Les oppositions se feront au bureau de Maître Saidi Nissaf «avocate» sise au 18 avenue des Martyrs El Mourouj 1 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel toute opposition dépassant ce délai est non avenue. Cet avis a été publié au journal le Quotidien dans son édition du 10/9/2022.

2022R02238FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé signé le 5/9/2022 enregistré à la recette des finances Yasminette le 6/9/2022 sous le n°22201865 Quittance M048821 rédigé par Maître Yaccoubi Lassaad. Monsieur Hamed Ben Ali Ben Ali Ahmed titulaire de la CIN 04808640 demeurant à l'Avenue Liberté Cité Elfateh Fouchana Ben Arous a vendu à Monsieur Nasreddine Ben Mabrouk Ben Nasr Boughanmi titulaire de la CIN 07210357 demeurant au 22 rue Mali Cité Erromana Nouvelle Médina Ben Arous la totalité du fonds de commerce exercée dans le local sis à 20 Rue Syrie Nouvelle Médina Ben Arous Designer pour FAST FOOD. Le bureau de maître Yaccoubi Lassaad sis au 9 Rue Essourour Immeuble Chtourou Cité ELHANA Mégrine a été fixée comme domicile élu pour la réception des oppositions dans le délai du vingt jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie a été publiée au journal Echourouk du 9/9/2022.

2022R02239FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat manuscrit, Mr Mahdi Ben Mohsen Hammami a vendu à Mr Mohamed Ali Ben Mokhtar Ben Ahmed Ben Salem le fonds de commerce pour l'activité d'agro-alimentaire sise à Sidi Saad Morneg, enregistré à la recette des finances de Morneg le 5/8/2022 sous n°22201443, reçu n°MO51414.

L'intéressé doit exercer l'opposition dans un délai de 20 jours à compter de la datte de cette annonce s'il y a une créance due par le vendeur Mr Mahdi Hammami.

Cette annonce est publiée dans le journal «Echourouk» le 9/9/2022 sous n°11322 page 15.

2022R02240FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 27.8.2022 enregistré à la Recette des Finances de Tataouine, le 29.8.2022, Quittance n°MO072001 sous le n°2202623, Mme Ghorghar Nabiha, titulaire de la carte d'identité nationale n°06515295, demeurant à Tataouine,

a vendu à Mme Latifa Ghorghar au profit de son fils Mohamed Salah, titulaire de la carte d'identité nationale n°065505637, demeurant à Tataouine la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des fruits sec, cité avenue 02 Mars Tataouine.

Les oppositions sont recevables dans les vingt jours, à compter de la date de cet avis, au local objet du dit acte de vente.

Cet avis a été publié dans le journal Achourouk paru le 3/9/2022.

2022R02242FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 27.8.2022 enregistré à la Recette des Finances de Tataouine, le 29.8.2022, Quittance n°MO072306, sous le n°22202631, Monsieur Yassine El Hajji, titulaire de la carte d'identité nationale n°06571726, demeurant à Tataouine, a vendu à Monsieur Habib Krissan, titulaire de la carte d'identité nationale n°03598847, demeurant à Tataouine et Monsieur Mohamed Abdbasset Kadi, titulaire de la carte d'identité nationale n°06565708, demeurant à Tataouine, ensemble entre eux la totalité du fonds de commerce de pizzeria sous le nom 'Chanab', cité du 152 rue Habib Bourguiba Tataouine.

Les oppositions sont recevables dans les vingt jours, à compter de la date de cet avis, au local objet du dit acte de vente.

Cet avis a été publié dans le journal Alchourouk, paru le 3/9/2022.

2022R02243FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22/8/2022 et enregistré à la recette des finances quittance n°M044015, n° d'enregistrement 22201052. Monsieur Al Arousi Abed Kader a vendu à Monsieur Fehmi Slema la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, ayant pour activité Boulangerie au local sis à l'Avenue Hédi Chaker Braada Mahdia sous le nom commercial "Boulangerie Al-Najah".

Les oppositions doivent être formulées entre les mains du Maître Hédi Mansouri.

Avocat à la cour de cassation à son cabinet sis à l'avenue Ali Belhouane immeuble Assila étage n°1 bureau n°2 Mahdia dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux Alchourouk et le Quotidien le vendredi du 9/9/2022.

2022S01055FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Ksar Hellal le 19/8/2022 récépissé n°53652 enregistrement n°22201473, Mr Slah Dimassi demeurant à Ksar Hellal, a vendu à Société «Mourad Jidda» établie à Ksar Hellal, le fonds de commerce à usage de vente de prêt à porter, exploité au local n°102 sis à la cité commerciale Hsen Sassi à Ksar Hellal, avec tous ses éléments matériels et corporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur dans les vingt jours qui suivent la parution du présent avis au JORT.

Cet avis est paru dans le journal «Achourouk» du 7/9/2022.

2022S01064FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Ksar - Hellal le 19/8/2022 récépissé n°53655 enregistrement n°22201474, Mr Slah Dimassi demeurant à Ksar Hellal, a vendu à la Société «Mourad Jidda» établie à Ksar Hellal, le fonds de commerce à usage de vente de files de tissus et toute activité similaires exploité au local n°117 sis à la cité commercial Hsen Sassi à Ksar Hellal, avec tous ses éléments matériels et corporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur dans les vingt jours qui suivent la parution du présent avis au JORT.

Cet avis est paru dans le journal «Achourouk» du 7/9/2022.

2022S01065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 01 Septembre 2022 sous le n°22204613 Madame Leila Ben Kahla titulaire de la carte d'identité nationale n°02918646 vend à Monsieur Sameh Bousorra titulaire de la carte d'identité nationale n°09254752 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au 07 rue de la République à Hammam Sousse, comme bibliothèque avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat maître Mohamed Halloul à l'adresse de son bureau sis à l'avenue de la République à Hammam Sousse dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cet avis au J.O.R.T. Cet avis a été publié au journal Echourouk n°11319 du 6 septembre 2022.

2022S01066FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Madame Smeh bent Hssine Abida propriétaire de la carte d'identité nationale n°08298078 résidente à chrichira Souassi déclare avoir vendu tout le fonds de commerce destiné à la vente des vêtement prêt à porter sis à la Rue Horria à Souassi suite au contrat rédigé le 29/8/2022 enregistré à la recette des finances le 29/8/2022 quittance n°M045967 à Madame Naira bent Essassi Bouchmel propriétaire de la carte d'identité nationale n°05569280 résidente au 195 avenue Elkahira Elmessaidine Msaken Sousse.

Toutes les oppositions doivent être adressées au bureau de l'avocat maître Bouamoud Hayet Rue Taib Mhiri immeuble julious bureau n°02 Eljem et ceci dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2022S01070FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 29/8/2022 enregistré à la recette des finances Cité Erriadh à Sousse le 30/8/2022 sous le n°22201804, reçu n°M053927, Mr Riadh Ben Essaied Ben Mohamed El Mahdouani, de nationalité tunisienne, domicilié à Cité Essâda n°127 Ezzouhour à Sousse,

commerçant, titulaire d'une CIN n°07684779, titulaire d'une carte d'identification fiscale n°000/C/N/1450894/L, inscrit au registre de commerce sous le n°A09231972016, et au registre national des entreprises sous le n°1450894L a vendu à Mr Fradj Ben Mohamed Ben Ali Meskawi, de nationalité tunisienne, domicilié à lotissement Rayhane n°83 cité Ezouhour à Sousse, titulaire d'une CIN n°04152868, le fonds de commerce de «Café», exploité au local sis à Cité Rayhane à Sousse sous le nom «Café Rayen», avec tous ses éléments incorporels.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur Mr Fradj Ben Mohamed Ben Ali Meskawi, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis à son domicile élu à savoir :

Fradj Ben Mohamed Ben Ali Meskawi Chez Mr Fathi Ben Ameur El Hadri Rue Sindibed n°647 Cité Erriadh à Sousse.

Le présent avis a été publié au journal «Achourouk» en langue Arabe n°11321 du 8/9/2022 et «Le Quotidien» en langue Française n°6594 du 8/9/2022.

2022S01071FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signature légalisée le 24/8/2022 et enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 24/8/2022 sous le n°2220372 reçu M068545, Mme Mouna Hamdi domiciliée à Hay Hbib Takssim elnasr Sfax, titulaire de la C.I.N n°08893933 a vendu à Mr Ahmed Hamdi, titulaire de la C.I.N n°11049921, la totalité du fonds de commerce sis à route Soukra km 4.5 Sfax destiné en tant que «garderie scolaire».

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de Mme Mouna Hamdi, au domicile sis à la garderie scolaire située à la route Soukra km 4.5 Sfax, où une copie de l'acte a été déposée et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la présente publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Al Chourouk et Le Quotidien» le 01/9/2022.

2022X01128FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances El Mourouj sous le n°22203701, quittance n°M066713, Monsieur Mahdi Ferchichi a cédé à Monsieur Marouen Ajmi la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la résidence OLYSSE n° C13 El Mourouj 6 Ben Arous. Les éventuelles oppositions sont adressées entre les mains du Dhouha Ben Sadok demeurant au 04 Rue Khaled Ibn El Walid Manouba, et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

En outre l'acquéreur a publié la vente dans un quotidien le 8/9/2022.

2022402237FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 30 Août 2022 quittance n°116199 enregistrement n°22206074, Mr Abderrahmen Jaffel a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant qu'intermédiaires commerciaux Rue Mohamed El Khames n°59 Le Kram Ouest Tunis, à la Société «DREAM ELECTRICITE» représentée par Mme. Amira Abdenbi, au prix de quinze mille dinars (15.000dt.000) toutes oppositions doivent être faites entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Yosra Karmandi avocate à son étude sise à la rue Habib Bourguiba n°191 Le Kram EST et ce dans un délai de 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

La publication de cette annonce est faite au journal Chourouk le 7/9/2022.

2022402240FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente daté le 25/8/2022 enregistré à la recette des finances de Menzel Jamil le 29/8/2022 quittance M0409010 enregistrement 222012510, Mortadha Haouari domicilié à la nouvelle route corniche Bizerte titulaire de la CIN n°11434285 du 01/11/2021 au profit de Imed Haouari domicilié au 2 mars 1934 Bizerte titulaire de la CIN n°01573075 du 10/11/2008 a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels vente fruits enregistré au registre national des entreprises sous le n°1782867C situé à immeuble kuds haddadya Menzel Jemil Bizerte pour un prix total de deux milles dinars (2000dt) Toute opposition à propos de ce fonds de commerce sera faite auprès de Maître Gabsi Sana l'avocate rue Mohamed Ali Bizerte au terme maximum de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT notant que cette annonce a été publiée en date du 6/9/2022 dans les deux journaux Achourouk et Le Quotidien.

2022402244FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 29/8/2022 enregistré à la recette des finances à l'Ariana le 30/8/2022, Quittance n°M117056 Enregistrement n°22204494 Mr Mohamed el Hamouri a vendu à la société the take off au capital de 10000 dinars société unipersonnelle à responsabilité limitée sis à la rue Hédi Kfacha n°18 bis par son gérant Ali Rehili demeurant à la rue essour jardin Carthage Ain Zaghouan Tunis titulaire de la carte d'identité 090093650 délivrée le 1/6/2019 l'ensemble d'un fonds de commerce (RESTAURATION et FAST FOOD) avec tous ses éléments corporels et incorporels et qui est évalué d'un montant global de 13 000 000 sis à la rue Hédi Kfacha n°18 bis.

Toute opposition sera faite au Cabinet Maître Tijani Halima 67 Rue Habib Bourguiba Immeuble Farah 1er étage bureau n°16 Nouvelle Ariana dans les 20 jours qui suivent la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente est publiée à la quotidienne Echourouk parue le 3/9/2022.

2022402249FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat en date du 14/7/2022 enregistré à la recette des finances de La Charguia le 7/9/2022 quittance n°M109533 enregistrement

n°22207123 Mr. Mohamed Ben Nasser titulaire de la c.i.n n°08702788 a vendu à Mr. Hssan Chedly Ben Slaheddine Ben Mabrouk El Mabrouk titulaire de la c.i.n n° 08724670 un fonds de commerce d'un magasin pour la vente des fruits secs, sis au 13 rue Ibn Ghalib El Fani Cité Olympique - Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 13 septembre 2022.

2022402255FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 31/5/2022, enregistré à la Recette des Finances de Sidi Bouzid le 9/6/2022 sous le n°22304587, Quittance n°058668, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Madame Sabrine Mihoube, titulaire de la CIN n°06091362 délivrée à Tunis le 8/02/2014, demeurant au 34 Rue de Palestine - Tunis, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à l'Avenue Habib Bourguiba - Sidi Bouzid dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale Mliha.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk et le Quotidien» du 5/8/2022.

2022S01056FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/4/2022, enregistré à la Recette des Finances de Medjez El Bab le 01/6/2022 sous le n°22301291, Quittance n°027784, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Madame Malek ESSID, titulaire de la CIN n°14254072 délivrée à Tunis le 29/8/2013, demeurant à Testour - Béja, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à Medjez El Bab - Béja dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk et le Quotidien» du 5/8/2022.

2022S01057FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/3/2022, enregistré à la Recette des Finances de Guermda le 29/3/2022 sous le n°22300867, Quittance n°33574, la Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT" dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Monsieur Mourad MAKTOUF, titulaire de la CIN n°08763015 délivrée à Tunis le 01/9/2021, demeurant à Route Gremda, Km 7 - Centre Souhnoun, Gremda - Sfax, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à Route Gremda, Impasse Boussiid, Bouret Rekik - Sfax, exploité à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk et le Quotidien» du 5/8/2022.

2022S01058FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 4/6/2022, enregistré à la Recette des Finances de Korba le 13/6/2022 sous le n°22301270, Quittance n°036309, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Monsieur Fethi Bouazza, titulaire de la CIN n°05127173 délivrée à Tunis le 12/10/2021, demeurant à Béni Aychoun - Koba, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à l'Avenue Farhat Hachad, Koba, exploité à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk et le Quotidien» du 5/8/2022.

2022S01059FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 13/6/2022, enregistré à la Recette des Finances Guermda - Sfax le 23/6/2022 sous le n°22301613, Quittance n°062658, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Madame Mounira Hamrouni, titulaire de la CIN n°11016644 délivrée à Tunis le 9/02/2018, demeurant à Bir Ali - Sfax, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans les local sis à Route de Guermda - Km 7 - Sfax exploité à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk et le Quotidien» du 5/8/2022.

2022S01060FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 4/6/2022, enregistré à la Recette des Finances de Hammam Sousse le 13/6/2022 sous le n°22303103, Quittance n°66134, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Monsieur Sahbi Ibn Youness, titulaire de la CIN n°05565613 délivrée à Tunis le 15/9/1994 demeurant à Route de Kalaa Soghra - Sousse, le fonds de commerce avec

tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans les local sis à Rue Maamoun - Bhayeir - Hammam Sousse exploité à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk et le Quotidien» du 5/8/2022.

2022S01061FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/4/2022, enregistré à la Recette des Finances d'Ezzahra le 30/5/2022 sous le n°22301220, Quittance n°034672, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Madame Mayssa GMATTI, titulaire de la CIN n°08844150 délivrée à Tunis le 23/3/2022, demeurant à Boumhel Ben Arous, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans les local sis à 46, Rue 02 Mars - Ezzahra - Ben Arous exploité à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk et le Quotidien» du 5/8/2022.

2022S01062FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/4/2022, enregistré à la Recette des Finances Sakiet Eddayer - Sfax le 17/5/2022 sous le n°22300843, Quittance n°033233, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Monsieur Mohamed CHHYDAR, titulaire de la CIN n°05320459 délivrée à Tunis le 18/11/2003, demeurant à Impasse Abd Elhedi, n°17 Sakiet Eddayer - Sfax, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans les local sis à Route de Mahdia - Km 6 - Avenue Habib Bourguiba - Sfax exploité à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk et le Quotidien» du 5/8/2022.

2022S01063FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P enregistré à la recette des finances Hammam Sousse le 28/12/2016 sous le n° 16306814 Quittance n°105367, Mr Kamel ben Abderrazak Hassine, titulaire de la CIN n°08432763, a loué à Mr Zoubaier Salhi titulaire de la C.I.N n°06075353 la totalité du fonds de commerce sis à Tantana, Chott Mariam Akouda Sousse, pour l'exploitation d'un super marché (alimentation générale). Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du locataire au domicile du fonds de commerce ci-indiqué dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le mardi 9/8/2022 sous le numéro IP322/00700.

2022S01067FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Il a été convenu le 01/8/2022 la signature d'un contrat de location d'un fonds de commerce. Propriétaire Zouhayer Mchela CIN 08288039 et locataire Sté FIGUE ET OLIVE MF : 1786847Q Adresse du local à usage restaurant Rue de stade La Marsa, Tunis. Enregistré à la recette des finances de l'API, le 5/9/2022 Quittance n°M006262 Enregistrement n°22303877. Les oppositions doivent être présentées entre les mains de rédacteur du contrat dans les délais légaux.

2022402236FCCC3

Location gérance libre

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances la Gare, en date du 01/9/2022, quittance n°M057947, enregistrement n°22304697, SOCIETE CHAABANE De transport de marchandise titulaire de RNE N°D503741 a loué sous forme de gérance libre la totalité d'un fonds de commerce exploité dans le local sis au 31 rue d'Italie magasin 3 - 1000 - Tunis destiné au commerce, à la société H A EQUIPEMENT SARL au matricule fiscal n°1787337B pour une durée de 05 ans commençant le 01/9/2022 et finissant le 30/8/2027 à usage de commerce équipement agricole et de travaux.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T à l'adresse du local du fonds de commerce.

2022402252FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Association Horizons pour le développement à Houmt Larbah - Djerba

Adresse : Houmt Larbah Erriadh 4146- Djerba

Adresse électronique : associationhorizons2020@gmail.com

Objet : Caritative, Sociale, environnementale.

Objectifs :

- La contribution aux actions caritatives et soutien des familles démunies

- L'engagement à coordonner avec les services locaux et régionaux de l'Etat pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie à travers des activités de sensibilisation relatives à l'environnement et la propreté.

- Soutien des efforts secouristes de l'Etat dans le cas des catastrophes naturelles.

- Collaborer avec d'autres associations ayant les mêmes objets et objectifs en Tunisie ou à l'étranger tout en respectant les réglementations en vigueur.

Procès-verbal de constat N° : 23283 du 23 octobre 2020

Président : Moez Barouni

Vice-président : Wissem Hadj Rhouma

Secrétaire général : Mourad Ben Helal

Secrétaire général Adjoint : Neji Zenkri

Trésorier : Amir Gari

Trésorier Adjoint : Sami Hadj Messaoud.

2022R02195APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association nouveau modèle social et économique

Siège : Avenue Ali Ziwaoui Immeuble SOLTAN Kairouan.

Objectifs :

1) Travailler à consolider les efforts de l'Etat concernant les dossiers sociaux et économiques par la proposition des idées, les approches et les solutions aux attentes en relation avec le socio-économique.

2) Contribuer a fondé la culture d'initiative chez les jeunesses.

Président : Sami JAZIR

Secrétaire général : Béchir JEDAI

Trésorier : Lazhar SEBRI.

2022S01039APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Chatt Casino de Sfax.

Siège : Avenue Majida Boulila Immeuble Zaphir 1er Etage Bureau n°14 Sfax 3027.

Objectifs :

- Participer à améliorer la propreté et l'esthétique du Chatt Casino.

- Appuyer toutes les initiatives pour réaliser des études et des projets se rapportant à l'aménagement de la région.

- Sauvegarder l'environnement marin et terrestre de Chatt Casino.

- Appuyer les initiatives pour apprendre les jeunes à nager.

- Etablir des relations avec des associations et organisations similaires dans les objectifs tout en respectant les règlementations en vigueur.

Dossier d'inscription N° : 50612 du 22 mars 2021.

Comité :

Président : Najib Ghorbel

Vice-Président : Chafik Ayedi.

Secrétaire Général : Hafedh Hentati.

Trésorier : Anwar Abdelkafi.

2022X01126APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : association «culture pour tous»

Siège social : centre des arts dramatiques et scéniques du Kef rue Mohamed Gammoudi 7100 le Kef.

Objectifs :

1/ Contribuer à l'animation de la vie culturelle et créer des opportunités d'échange d'expérience et d'activités

2/ Encouragement des jeunes à créer leur production artistiques et culturelle et l'insertion des conclus sociales vénérable

3/ Création des liens avec des associations et des organisations similaires dans les buts en Tunisie et hors.

Membres :

Président : Imed Mediouni

Secrétaire général : Anouer Ben Attia

Trésorière : Sihem Rezgui.

2022402238APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association des Anciens de la polyclinique de la sécurité sociale El Omrane.

Sujet : Sociale et culturelle.

Buts :

- Tisser les liens entre les anciens de la polyclinique CNSS El Omrane

- Organisation d'activités culturelles et de loisirs au profit de ses adhérents

- Mettre l'expérience des anciens de la polyclinique à la disposition de l'administration pour préserver la qualité des prestations servie par la polyclinique.

Sièges : 140 Avenue de la République 2050 Hammam-lif gouvernorat de Ben Arous.

2022402242APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Kamel Ben Fredj

Avocat en cassation

Partie poursuivante : ATTIJERI BANQUE, SA, R.C Tunis n°B140811997, son domicile élu au 27 bis, rue de Liban - Tunis.

Partie saisie : Amer Khedira, CIN n°0696242, demeurant au 4 rue Krimio Menzah 1 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis, rue de Liban, Tunis MF : C 818492.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet de TF n° 115494 Tunis dénommé "le nid" d'une superficie totale de 474 m² sis au 4 rue Krimio Menzah 1 Tunis. Il s'agit d'un lot de terrain sur lequel est bâti une villa de deux étages.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 1057320,450 DT.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 18/10/2022 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2022T00995VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Kaouther Ben Lamine

Avocate à la cour de cassation

1 rue Habib Jerbi - immeuble Nour 2é étage - bur n°6

Cité administrative - Ariana

Tel : 71717490

Fax : 71717727

Gsm : 20350222

Mail : maîtrebenlamine@yahoo.fr

La partie saisissante : Société Attijeri Leasing, société anonyme, ayant pour

identifiant unique 0496311P, dont le siège social est à l'impasse du Lac Annecy -les Berges du Lac - Tunis, en tant que créancier chirographaire.

L'avocat poursuivant : Maître Kaouther Ben Lamine, Avocate à la cour de cassation, ayant son cabinet au 01 rue Habib Jerbi - immeuble nour - 2 étage - bur n° 6 - cité administrative - Ariana.

La partie saisie : Monjia Kerkeni, tunisienne, CIN n°01100438, MF 205071BAC/000, demeurant au 19 bis rue Varsovie, Borj Louziz - Ariana, en tant que débitrice principale.

Désignation de l'immeuble destiné à la vente : toutes les parts indivises, soient 510/1068 parts revenant à la partie saisie dans la propriété objet du titre foncier 6579 Ariana dénommé «el ferdaous» d'une superficie totale de 534 m² fractionnée en 1068 parts. Ces parts indivises représentent un lot de terrain de 250 m² sur lequel est édifié une villa style américain de deux étages avec un jardin et une place de parking, dotée d'une façade qui donne sur une rue menant à la rue Socrate -jaafer-Ariana.

- Le Rez-de-chaussée : une villa dont la superficie couverte est de 181 m², composée d'un hall, séjour, cuisine, une chambre, bureau, salle d'eau, séchoir, le sol est couvert de carrelage blanc, la menuiserie en bois noble, les fenêtres du balcon en aluminium, pour la cuisine les murs en faïence et le sol en parterre avec des placards encastrés, les murs de la salle d'eau sont revêtus de faïence jusqu'au plafond avec du parterre au sol toutes les portes et les fenêtres sont protégées par du fer forgé; le reste de la superficie est recouvert par du parterre sur une superficie de 69 m².

- Premier étage : on lui accède par des escaliers en marbre blanc italien avec une rampe en bois; sa superficie est de 188 m² composé de 04 chambres, 04 balcons, dont deux donnent sur le jardin et deux sur la partie arrière de la maison, un salon, un débarras, une salle de bain, et salle d'eau.

La totalité de l'immeuble est clôturé, avec deux portes l'une pour la maison et l'autre pour la voiture, la superficie totale couverte est de 369 m².

L'immeuble est situé dans un quartier huppé ayant un timbre architectural moderne, inclus dans le plan d'aménagement urbain de la commune de l'Ariana et munis de toutes servitudes (eau, gaz, électricité, réseau de communication, assainissement).

Mise à prix : fixée à quatre cent trente-quatre mille cinq cent soixante dinars (434.560,000ds), et ce outre les frais qui seront annoncés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 17/10/2022 à neuf heures et les heures qui suivent à la salle d'audience des ventes foncières au siège du tribunal de première instance de l'Ariana sis à la rue Habib Jerbi - cité administrative Ariana.

Visite des lieux : l'immeuble peut être visiter chaque jour.

Observations Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi. Le cahier des charges est à la disposition du public au siège du tribunal de première instance d'Ariana et au cabinet de l'avocat poursuivant maître Kaouther Ben Lamine.

2022R02225VEPA1

Vente à l'enchère publique

Le saisissant : Banque internationale arabe de Tunisie, société anonyme au capital de 170.000.000 dont le siège social est à Tunis, 70-72 avenue Habib Bourguiba immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le n°B187881996 matricule fiscal n°00110F.

Le saisi : Mr Zied Ben Taher Ben Mohamed Jabnouni, titulaire de CIN n°11897359 (caution hypothécaire et débiteur), Oueslatia, route de Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Hajji Jamel Avocat à Sousse avenue Léopold Senghor immeuble seltène azur 4ème étage n°41 Sousse. Mat. Fiscal 806112/L.

Désignation de l'immeuble saisi :

La totalité des parts indivises objet du titre foncier n°36167 Kairouan, sise à Oueslatia Kairouan d'une superficie de 450 parts, la parcelle est délimitée au Nord par la parcelle n°2, à l'Est par la parcelle n°3 et n°10, au Sud une route, à l'Ouest par la parcelle n°12.

Date lieu et l'heure de l'adjudication : Lundi le 17/10/2022 à la salle des ventes immobilière du tribunal de première instance de Kairouan.

Mise à prix : Cinquante quatre mille dinars (54.000.000).

Visite de l'immeuble : est possible durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2022S01054VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RC : B193222000, sise à 3 rue d'hollande Tunis représentée par son directeur général domicile élu chez Maître Adel Atitallah rue Sallem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Lotfi Ben Ahmed Mseddi, CIN n°01325298 demeurant à la route de Tunis km8 chez magasin Wajdi Rekik.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les deux immeubles situés à la route de Tunis km8 Sekiet Ezzit Sfax merkez sedra et précisément à une impasse dérivée du coté ouest de la route de Tunis.

Le 1er immeuble consiste en un terrain d'une contenance de 22 m² clôturé des deux cotés sud et est délimité du coté sud par Hamadi Mseddi, du coté est par Meher Mseddi, du coté ouest par le reste du terrain de la partie saisie et du coté nord par une entrée.

Le 2ème immeuble consiste en un terrain d'une contenance de 40 m² situé au coté nord ouest de la maison de la partie saisie délimité du coté sud par Ahmed Mseddi, du coté est par le reste de terrain de la partie saisie, du coté ouest par Abdelhamid Belghith et du coté nord par Mohamed Triki.

Au coté nord ouest existe un garage d'une superficie couverte de 14.5 m².

Mise à prix :

Le 1er immeuble (2.640.000 dt) après la réduction du prix de 40%.

Le 2ème immeuble (6.900.000 dt) après la réduction du prix de 40% Totale : 9.540.000 dt

La date et lieu de la vente : le 10/10/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X01130VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : Salha connu Radia Rekik, cin 01100557 demeurante à l'avenue Taieb Mhiri hôtel Colisée Sfax et à la route Sidi Mansour km6 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route de Sidi Mansour km6 rue Habib Belhareth Sfax d'une contenance de 890 m² contenant une villa moderne d'une superficie couverte de 215 m² composé de 5 chambres, une cuisine, une salle de bain, un studio d'une superficie couverte de 65 m² contenant 2 chambres, une cuisine, une salle d'eau et un garage d'une superficie couverte de 37 m² et un garage d'une superficie couverte de 40 m².

L'immeuble est délimité du coté sud par rue Habib Belhareth d'où son entrée, du coté est par Ali Dhouib, du coté nord par Hassiba Dhouib et une entrée privée appartenant au voisin et du coté ouest par Zwari.

Mise à prix : (385.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 10/10/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X01131VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après rabais de 40%

Partie saisissante : la banque internationale arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat Maître Ghazouani Mohamed avocat dont le cabinet est au 08 rue de Kuweit, Lafayette, Tunis.

Partie saisie : 1- Walid Sioud titulaire de CIN 07095733, aide cuisinier, demeurant à Ben Arous, 8, rue de la Gare, byr el bey, en sa qualité de débiteur et propriétaire.

Avocat poursuivant : Maître Ghazouani Mohamed Avocat à la cour d'appel, sis 08 rue du Kuweit Lafayette, Tunis M.F : PA1127125/T.

Immeuble objet de poursuite : le bien objet du titre foncier numéro 51242 Ben Arous est un immeuble à usage d'habitation composé d'un rez-de-chaussée et deux étages, quant au rez-de-chaussée il se compose d'un hall d'accueil non couvert, un salon, une chambre, et une salle de bain ainsi d'un hall arrière non couvert avec un escalier interne qui mène au deux autres étages, le 1er étage est d'une superficie de 70m² qui se compose d'un hall et 3 chambres a coucher, un couloir, une salle de bain et un escalier qui mène au 2ème étage d'une superficie de 70m² qui se compose d'une salle de stockage, une cuisine, une chambre et une autre petite pièce dans une superficie de 47m², l'état général est moyen, et il est mentionné dans le contrat de don enregistré à la recette des finances d'Hammam-lif le 21/7/2014 par acte notarié rédigé par maître Mourad Hamdi que les parties indivises revenant au poursuivi est de 90m² ainsi au témoignage du donneur que les parties donnée sont représentés dans tout le 2ème étage qui est en cours de construction avec ses accessoires escalier, droit d'entrée et de sortie par la porte principale et par conséquent les 90 parts attribuées au poursuivi se limitent dans l'étage supérieur avec ses servitudes.

Mise à prix après rabais : vingt huit mille quatre cents vingt dinars et 563 millimes plus les frais et les dépenses de poursuites taxés évalués à trois mille vingt trois dinars et 303 millimes.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le jeudi 6/10/2022 à 9h du matin et suivant au tribunal de première instance de Ben Arous.

Condition de visite : Peut s'effectuer tout les jours pendant les heures de travail.

2022402250VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Merghmi Antar

Avocat

11 Rue Sakiat Sidi Youssef Jendouba

Tél : 97.921.612

Parties poursuivantes les héritiers de Rabiha Bent Youssef Adhadhi qui

sont : son époux Noureddine Sediri et ses fils Ahmed ; Abdellatif Nourhene et Sondes demeurant à cité El Mongi Slim Elmhamdia Ben Arous.

Partie saisie : les héritiers de Habib Ben Ali Wergui qui sont : sa veuve Baya Bent Ali Tagout et ses fils Thameur, Monia, Faycel, Rida, Saida Othman demeurant à Eddkhailia délégation Oued Mlize gouvernorat de Jendouba.

Avocat poursuivant : Maître Merghmi Antar Avocat près la cour de cassation demeurant au 11, Rue Sakiat Sidi Youssef Jendouba.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble agricole revenant aux héritiers de Habib Ben Ali Wargui objet du titre foncier n°6440 Jendouba situé à Eddkhailia Oued Mlize Jendouba connu par le nom "El Baraka" et fait partie de la région irrigué "Eddkhailia Oued Mlize" la superficieglobale du terrain est de 10Hec 49 Ares et 28 Centiares c'est à dire 104928 parts il contient une superficie de 2 Hec 88 Ares et 48 Centiares cultivés arbres d'olives et grenadiers (1500 arbres), l'immeuble contient aussi une villa de superficie totale de 500m carrés.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 601.434.000 dt.

Date et lieu de la vente : La vente aura le mardi 11/10/2022, à 9h devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de Première instance de Jendouba. La participation aux enchères ne peut se faire que par le biaisd'un avocat et sur consignation du tiers du montant total. La mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur. La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine où se trouve l'immeuble et pour de plus amples renseignements contactez l'avocat poursuivant ou le tribunal de P.I de Jendouba.

2022402253VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de règlement judiciaire
Sté CHOCONORD
MF : 1273501 P

Le Président du tribunal de première instance de Beja Mme Majda El Fihri a décidé le 27 juillet 2022 concernant la demande de redressement n°46 Sté CHOCONDRD :

1. Entamer la procédure de règlement judiciaire au profit de la société CHOCONORD et ouvrir une période de contrôle.

2. Désigner Mme Rihab Nbiba Juge commissaire

3. Désigner l'expert Naim Kaabi comme Administrateur judiciaire de la société CHOCONORD.

Pour plus d'informations contactez le 70726395.

2022402241VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEUNIERE TUNISIENNE

Société anonyme

Au capital de 39 767 537.500 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassâa Ben Arous

Identifiant unique (RNE) : 0002540J

Messieurs les actionnaires de la Société Meunière Tunisienne (SMT) SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 7 octobre 2022 à 10 heures au siège social de la société sis à la zone Industrielle Bir El-Kassaa Ben Arous, et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021;

2- Approbation du rapport du conseil d'administration et, des conventions objets des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

4- Quitus aux administrateurs concernant leur gestion durant l'exercice 2021 ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

6- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes;

7- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social ci-haut mentionné.

2022R02227SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Société SELECT HARDWARE

SA au capital de 1 000.000 dinars

Siège social : 62 Rue des matériaux, avenue union du Maghreb arabe, Route la Soukra Km 8.5 - 2036 Soukra Ariana

RC : B 159372002

Identifiant Unique RNE : 817422H

Les actionnaires de la société SELECT HARDWARE sont convoqués en assemblée générale annuelle, au siège social le 15 septembre 2022 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée

2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2021

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

4) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2021

5) Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2021

6) Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

7) Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 (nouveau) et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,

8) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général;

9) Jetons de présences allouées aux membres du conseil d'administration;

10) Questions diverses,

11) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la Société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021, rapports du commissaire aux compte ainsi que la liste des actionnaire.

2022R02228SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MINOTERIE ET SEMOULERIE DE L'AVENUE «SADOK BEY»

SA au capital de 7.500.000 dinars

Siège social : Z.I. Bir Kassaa 2059 - Ben Arous

Identifiant unique : N°0001064X

Messieurs les actionnaires de la «MINOTERIE ET SEMOULERIE DE L'AVENUE SADOK BEY» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 10 octobre 2022 à 10 Heures au siège social de la société sis à la Z.I. Bir Kassâa - 2059 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du conseil d'Administration pour l'exercice 2021;

2- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice;

3- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, et des états financiers du dit exercice;

4- Quitus à donner aux administrateurs;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2021;

6- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

7- Questions diverses.

2022R02235SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MINOTERIE ET SEMOULERIE DE L'AVENUE "SADOK BEY"

SA au capital de 7.500.000 dinars

Siège social : Z.I. Bir Kassaa 2059 - Ben Arous

Identifiant unique : N°0001064X

Messieurs les actionnaires de la MINOTERIE ET SEMOULERIE DE L'AVENUE SADOK BEY» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 10 octobre 2022 à 11 Heures au siège social de la société sis à la Z.I. Bir Kassâa - 2059 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales;

- Questions diverses.

2022R02236SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2022

Société IPS S.A

Messieurs les actionnaires de la société IPS S.A, société anonyme au capital de 1.500.000 dinars tunisiens ayant son siège social à la Z.I Sidi Abdelhamid, 4061 Sousse sont cordialement invités à se présenter à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 15 septembre 2022 à 10 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modes et des délais de convocation.

2- Affectation des résultats reportés au 30/9/2021

3- Pouvoirs pour formalités.

2022S01074SANB3

Convocation au conseil d'administration

CHAKETMA PHOSPHATES SA

Siège social : Rue du Lac de Constance - Immeuble Carthage Center

Capital social : 2.500.000 DT

Identifiant unique : 1350642K

Le conseil d'administration convoque les actionnaires à une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 14 octobre 2022 à 10 heures à l'hôtel Maison Blanche sis au n°45 Avenue Mohamed V Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018;

4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018;

5. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre des opérations de l'article 200 du code des sociétés commerciales et approbation desdites opérations;

6. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion pendant l'exercice clos le 31/12/2018;

7. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2019 ;

8. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2019 ;

9. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2019;

10. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 ;

11. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre des opérations de l'article 200 du code des sociétés commerciales et approbation desdites opérations;

12. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion pendant l'exercice clos le 31/12/2019 ;

13. Approbation de la cooptation d'un administrateur;

14. Désignation d'administrateurs;

15. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes au titre des exercices 2020,2021 et 2022.

16. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité légales.

Les documents sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société sis à la rue du Lac de constance immeuble Carthage center les Berges du Lac 1053 Tunis, Tunisie.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» en langue arabe en date du 9/9/2022 et au journal «Le Quotidien» en langue française en date du 9/9/2022.

2022402239SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE UNILEVER TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 25.123.452 dinars

Siège social : Voie Z4 Z.I. Mégrine Riadh

Identifiant unique : 0001858/A/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société UNILEVER TUNISIE, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 6 octobre 2022 à 11 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Situation financière et juridique de la Société en application des dispositions de l'article 388 du CSC ;

- Questions diverses.

2022402243SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire (Exercice 2021)

Société d'Etudes d'Exploitation du Phosphate de Sra Ouertane

Société anonyme

Au capital 2.500.000 D.T

Kef Centre - Av. Mongi Slim - 7100 le Kef

Identifiant Unique : 1234640H/A/M/000

Le conseil d'Administration de la Société d'Etudes d'Exploitation du Phosphate de Sra Ouertane a l'honneur d'inviter tous les actionnaires de la société à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu lundi 10 octobre 2022 à 9h du matin aux Bureaux de Tunis de la Compagnie des Phosphates de Gafsa, sis à Tunis, 9, rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de tenir l'Assemblée Générale après le 30 juin 2022 ;

2. Approbation de la nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021 ;

4. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

5. Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations visées par l'article 200 nouveau et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

7. Jeton de présence ;

8. Quitus aux administrateurs ;

9. Procédure de dépôt, d'enregistrement et de publication.

2022402245SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 26

septembre 2022

SICEP TUNISIE

SA au capital de 9.139.000 dinars

Siège social : BD.Mohamed Bouazizi-Immeuble Maghrebia Tour B - Charguia 2 - 2035

Id. unique RNE et MF : 0943933H

Cher Administrateur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale Ordinaire de la Société «SICEP TUNISIE» qui se tiendra le lundi 26 septembre 2022 à 15h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant:

1. Examen et approbation du rapport du conseil d'Administration sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2021 ;

2. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titres de l'exercice clos au 31/12/2021 ;

3. Approbation des conventions réglementées;

4. Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2021.

5. Quitus aux administrateurs.

Veuillez agréer, cher Actionnaire, mes Cordiales Salutations.

2022402251SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base Services Agricoles Zitouna

Siège social : Mouansa Zarzis Médenine

Capital : 15 000.000 Dinars

RC : C20147992013

MF : 1309146/K

Messieurs les associés de la société Mutuelle Zitouna sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 13/10/2022 à 9h à Sud Expo afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1/ Le rapport littéraire et financier

2/ Le rapport de l'expert-comptable

3/ Discuter des rapports et acquitter les membres du conseil

4/ Renouvellement du tiers des membres du conseil

5/ Accepter les nouveaux participants

6/ Divers.

2022R02232SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour les années 2019 - 2020 - 2021

La société mutuelle de base des services agricoles à Soliman "INMA"

Numéro d'identification fiscale : 1630213A/N/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de Base des Services Agricoles «INMA» à Soliman -Nabeul, informe l'ensemble de ses adhérents que l'assemblée générale ordinaire pour les années 2019-2020-2021 a été décidée à se tenir le mardi 29/9/2022 à 9h du matin à son siège situé au : km 01 Route de Korbous 8020 Soliman pour discuter l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du conseil d'administration et des états financiers des années 2019-2020-2021.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour les années 2019-2020-2021.

3- Discuter des rapports et des états financiers pour les années 2019-2020-2021.

4- Exonérer les membres du conseil d'administration de toute responsabilité.

5- Approbation du statut interne de la société.

6- Approbation des nouvelles demandes d'adhésion.

7- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023-2024.

8- Changement d'un tiers (1/3) du conseil d'administration.

9- Voir les possibilités de la répartition des bénéfices.

NB : Cette annonce est un appel officiel à toutes les personnes concernées.

- A noter : Les documents relatifs à l'assemblée générale sont à la disposition des intéressés au siège de la société pendant toute la durée légale.

2022R02224SODB3

Convocation à l'A.G.O

Société Mutuelle De Base Des Services De La Pèche El Khalij Gabès

Avenue Hédi Chaker Gabès

M.F : 093637 Y/N/M

Messieurs les associés sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 4 octobre 2022 à 10H du matin au siège de la société et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour concernant la mise à jour du règlement intérieur et la :

- Réduction du capital social.

- Ouverture à la participation au capital social.

- Remboursement des associés défaillants

- Rapport sur l'évaluation de l'action

- Questions diverses.

2022R02241SODB3

Session plénière électorale de la coopérative de base pour les services agricoles "ELFAOUZ " de Chorbane

L'année fiscale 2021

Le président du conseil d'administration de la coopérative Basique agriculturale "EL FAOUEZ" à CHORBANE est honoré à inviter toutes les impliqués de la société d'assister aux travaux en séance publique de l'assemblée générale électorale de l'année fiscale 2021, le jeudi 27/10/2022 à neuf heures de matin dans le siège de la société à Chorbane dans le but de discuter l'ordre de travaux suivant :

- Récitation de rapport littéraire et financier de l'an 2021.

- Lecture du rapport de la vérification des comptes de l'année financière 2021.

- Proposer la bourse des membres du conseil d'administration pour la ratification de la séance plénière.

- Mise à jour de la liste des participants.

- Nomination de commissaire aux comptes pour l'exercice financier 2022/2023/2024.

- Affectation des excédents budgétaires de l'année 2021.

- Renouvellement de l'un tiers (1/3) des membres du conseil d'administration.

- Les adhérents désirant présenter leur candidature au conseil d'administration le : 26/9/2022 avant le 3/10/2022. Chaque participant doit formuler une demande de candidat renvoyé directement au siège de la société par poste mettant en considération le cachet de la poste.

Les Conditions d'éligibilité :

1- Le candidat doit avoir un niveau scolaire supérieur à la 9ème année de base ou à la Troisième année Secondaire (ancien régime), une attestation scolaire doit être présentée à cette fin..

2- Il doit être inscrit ou permis les clients de la société pendant au moins trois ans sans interruption avec un chiffre d'affaire au moyen de 300 dinars par an.

3- Il ne doit pas avoir des anciennes dettes au bénéficie de la société à la date du dépôt de sa demande.

4- Il ne doit pas avoir d'autres activités ou d'autres liens avec d'autres entreprises concurrentes.

5- Chaque candidat doit déposer une caution (garantie financière) de 50 dans les dates prévues accompagnée du candidature.

6- Le candidat appartenant à la fonction publique doit présenter une licence écrite de la part de l'administration à laquelle il fait partie.

7- Le candidat est invité à présenter sa candidature en faveur du président du conseil d'administration par écrit assuré respectant les délais légaux.

2022S01068SODB3

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire le 6 octobre 2022

Société Mutuelle de Services Agricoles Sidi Tlil MEJEL Bel abbess

Au capital de 18600.000

Siège : Mejel bel abbess Feriana

Identifiant unique : 1134881S/M/000

Les membres du conseil d'administration de la société mutuelle «SIDI TLIL» sise mejel bel Abbes, ont l'honneur d'inviter tous les adhérents à assister à l'assemblée générale extraordinaire du 06 octobre 2022 à 10h dans l'union des syndicats à MEJEL BEL ABBES pour débattre des décisions suivantes :

- Approbation des états financiers l'année 2013 jusqu'à l'année 2020.

- Approbation du rapport du liquidateur et acquitter les administrateurs pour les années de 2013 jusqu'à 2020.

- Approbation de la décision de la fermeture et l'annulation de la société du registre national des entreprises.

2022402256SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société ELECTROCONTACT TUNISIE SARL dont le siège social est situé à la rue Mohamed Ben Chikh Ksar Helal - 5070 Monastir, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le n°5936 en date du 16 Juin 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en un dépôt de stockage de câbles et fils électriques, situé à l'adresse citée ci-dessus et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Monastir et de la municipalité de Ksar Helal.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Monastir ou le président de la municipalité de Ksar Helal ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société de Service du Gazoduc Transtunisien "SERGAZ" dont le siège social est situé au Boulevard Mohamed Bouazizi au Centre Urbain Nord 1082 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A- 2022- 09 03133 en date du 21 Mars 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une station de compression de gaz naturel, située à proximité de la route nationale numéro 3 "RN3" au point kilométrique N°5 de la délégation de Sbeitla du gouvernorat de Kasserine et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Kasserine et de la municipalité de Sbeitla.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement : projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Kasserine ou le président de la municipalité de Sbeitla ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Correction de surnom

En vertu de l'acte de correction de surnom enregistré à la recette des finances de Hammamet le 6 septembre 2022 enregistrement M119822 record 22804397 et déposé à la municipalité de Hammamet le 8 septembre 2022, le surnom de Madame Naama Belayba trésorière du bureau du syndic ennesrine Yasmine Hammamet désigné dans le paragraphe 2 et 3 du procès-verbal du 17 juillet 2022 devient naama Dali, la suite sans changement.

2022R02233DIVD2

Avis

Madame Saliha Bent Habib Ben Mohamed Chakroun annonce que son titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 20092.5 m² situé à la Route Tunis km 17 Mades Jmal Sfax a disparu et elle veut extraire un autre titre qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau de maître Sallemi Ahmad situé à la Rue des huissiers Ruelle 13 n°5 ville antique Sfax ; dans les délais légaux.

2022X01125DIVD2

Avis

Monsieur Abdelfatteh Ben Abouda Ben Ali Elbakkouch Jarboui avise être propriétaire de un tiers 1/3 d'un terrain d'une superficie de 459 m² comprenant une construction sise à bou jarbou Manzel Cheker Sfax, que son titre de propriété (acte de vente) rédigé le 29 juillet 2011 par les notaires Nasim Chroudi et Adel Gmati étant perdu et il veut en extraire un deuxième original. Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire "Jarraya Sameh" à sakiet ezzit Sfax dans un délai de 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t, toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X01127DIVD2